

Conseil municipal du 26 avril 2018

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Jean-Claude HESRY, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Roland ARNOLD (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Stéphanie CAUDRON (*ayant donné pouvoir à Nicole VILLER*), Vincent PERROQUIN (*ayant donné pouvoir à Maxime LEBORGNE*)
Secrétaire de séance : Jean-Claude HESRY

TRAVAUX

Ancien presbytère : la délibération du 1er mars 2018 portant résultat de l'appel d'offres pour la réhabilitation et l'extension du presbytère en mairie et médiathèque comportait des erreurs de montant pour le marché des lots 12 et 17. Il est donc nécessaire de reprendre cette délibération.

Les marchés sont attribués à :

- Lot 1 - Démolition : LAVIGNE DEMOLITION (Quessoy) pour un montant de 13 807,00 € H.T.

- Lot 2 - Terrassement/VRD : EUROVIA (Ploufragan) pour un montant de 36 500,00 € H.T.

- Lot 3 - Gros OEuvre/Maçonnerie : BIDAULT (Saint Donan) pour un montant de 284 967,95 € H.T.

- Lot 4 - Charpente bois : RENAULT MENUISERIES (Lamballe) pour un montant de 16 735,04 € H.T.

- Lot 5 - Charpente métallique : SODIMAC (Saint Potan) pour un montant de 18 532,53 € H.T. - Lot 6 - Serrurerie : REHEL SERRURERIE (La Landec) pour un montant de 4 383,00 € H.T.

- Lot 7 - Couverture étanchéité : ACCROCH'TOIT (Plancoët) pour un montant de 61 042,22 € H.T. (offre de base : 57 255,34 € H.T. + option : 3 786,88 € H.T.)

- Lot 8 - Menuiseries extérieures : MIROITERIES DU GUINEFORT (Saint Carné) pour un montant de 121 545,00 € H.T.

- Lot 9 - Menuiseries intérieures bois : JACKY LE CAM (Trégueux) pour un montant de 26 859,20 € H.T.

- Lot 10 - Isolations/Cloisons sèches : HERISSON (Quévert) pour un montant de 71 000,00 € H.T.

- Lot 11 - Courant fort/faible : ATOUT CONFORT (Taden) pour un montant de 65 019,24 € H.T.

- Lot 12 - Chauffage/VMC/Plomberie : ATOUT CONFORT (Taden) pour un montant de 133 113,65 € H.T.

- Lot 13 - Faux plafonds : MANIVEL (Saint Sanson sur Rance) pour un montant de 7 691,25 € H.T.

- Lot 14 - Revêtements de sols : MIRIEL (Languenan) pour un montant de 52 349,92 € H.T.

- Lot 15 - Revêtements muraux : POIDEVIN (Hillion) pour un montant de 25 645,31 € H.T.

- Lot 16 - Espaces verts : EUROVIA (Ploufragan) pour un montant de 29 087,50 € H.T.

- Lot 17 - Agencements : BC AGENCEMENT (Hérouville Saint Clair) pour un montant de 66 944,52 € H.T. (offre de base : 51 488,90 € H.T. + option : 15 455,62 € H.T.).

Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par EUROVIA de Ploufragan pour la **fourniture et pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales**, derrière la future médiathèque, pour un montant de 4 380,00 € H.T. (5 256,00 € TTC).

Atelier service technique : afin de raccorder le futur atelier du service technique au réseau électrique et téléphonique, il convient de réaliser des travaux de traversée de voie pour rejoindre le poteau existant. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par SRTP de Lamballe pour ces travaux d'un montant de 3 038,20 € H.T. (3 645,84 € TTC).

ACQUISITIONS

LE Conseil Municipal accepte l'offre faite par BOSCHAT-LAVEIX de Lamballe pour la fourniture de :

- Système de **digicode pour l'entrée de l'école publique** par le restaurant scolaire pour un montant de 445,00 € H.T. (534,00 € TTC).
- **Passerelle pour le local de rangement de la salle polyvalente** (intégration dans organigramme de la salle) pour un montant de 354,46 € H.T. (425,35 € TTC).
- **Valise d'outillage pour le service technique** pour un montant de 299,00 € H.T. (358,80 € TTC).

Fourniture de **15 matelas pour l'école publique**, pour un montant de 538,80 € H.T. (646,56 € TTC), offre faite par MANUTAN Collectivités.

Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par BIS Informatique de Corseul pour la fourniture de **2 postes informatiques pour la médiathèque** pour un montant de 1 370,83 € H.T. (1 644,99 € TTC).

Subventions aux associations 2018- modification :

Claudine MICLO et Maxime LEBORGNE, Adjointes, rappellent la délibération du 29 mars 2018 portant accord des subventions pour l'année 2018.

Deux précisions depuis cette date :

- L'association Lison Lisette a fait savoir que si la commune finançait l'achat des postes informatiques, elle diminuait sa demande de subvention de 200 €, elle recevra donc 400 € au lieu des 600 €.
- Dinan Agglomération va reverser à la commune 600 € correspondants à une partie de la subvention versée pour la section féminine football. Compte tenu de ces éléments, la subvention au PAFC passe de 5 700 € à 6 300 €.

Instruction des autorisations d'occupation du sol : après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour l'année 2018, le principe de la facturation des prestations dispensées par le service Instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20 % population DGF et 80 % nombre d'actes instruits en 2018
- d'approuver, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune, étant précisé que la commune instruira elle-même les déclarations préalables relevant de son territoire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1er janvier 2018.

Programme de lutte contre le frelon asiatique : Monsieur le Maire rappelle que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les organismes nuisibles (FGDON) qui surveille de près l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Considérant la délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en oeuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'approuver la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération,
- d'approuver la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne sur la base du bilan financier arrêté,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

Pour information, 9 nids ont été détruits sur la commune en 2017.

Le Conseil Municipal choisit de faire appel à l'entreprise EMERAUDE EXTERMINATION de Plancoët pour la destruction des nids signalés en mairie.